

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 04 JUILLET 2024

### Procès-verbal de la séance

Le quatre juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 27 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 59

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Michel CLEYET-MERLE (à son arrivée à 18h47), Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Maxime DURAND (avant son départ à 20h06), Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FOURNIER (avant son départ à 20h06), Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Gisèle GAUDET, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET (avant son départ à 20h06), Philippe LATOUR (avant son départ à 19h13), Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Géraldine STIVAL, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Maxime DURAND (à son départ à 20h06), Isabelle FOURNIER (sortie à 19h19 et retour à 19h21, départ à 20h06), Max GAUTHIER.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Absents : Valérie ARGOUD, Patrick BELMONT, François BOUCLY, Dominique CHAIX, Michel CLEYET-MERLE (avant son arrivée à 18h47), Jean-Michel FERRUIT, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Véronique SEYCHELLES.

Pouvoirs : Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE (à son arrivée à 18h47), Besma CARON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Chantal HUGUET donne pouvoir à Céline REVOL (à son départ à 20h06), Philippe LATOUR donne pouvoir à Patrick BLANDIN (à son départ à 19h13), Roger MARCEL donne pouvoir à Noëlle MOREL, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Vincent DURAND, Michel SERRANO donne pouvoir à Catherine ANGELIN.

## SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT .....	3
PROCÈS-VERBAL .....	4
PRÉCISIONS A L'ORDRE DU JOUR .....	4
REVUE DE PROJETS .....	5
DÉLIBÉRATIONS .....	7
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL .....	7
Tourisme, PDIPR .....	7
1. DIRECTION GÉNÉRALE .....	8
Ressources Humaines .....	8
2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX .....	10
Eau et assainissement .....	10
Grands Travaux, Bâtiments.....	11
Développement durable .....	12
Mobilités .....	12
3. VIE LOCALE .....	13
Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention .....	13
4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL .....	13
Développement économique .....	13
Politique agricole .....	14
Habitat .....	15
QUESTIONS DIVERSES.....	16
Prochaine réunion du Conseil communautaire .....	16
Dates des prochaines commissions communautaires .....	16

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h39 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Bernard BADIN précise que 59 conseillers communautaires sont désormais en exercice, au lieu de 60 habituellement, à la suite de la démission de Jean-Paul PAGET, conseiller municipal à La Tour du Pin, et conseiller communautaire titulaire.

## APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**42 présents et 7 pouvoirs**

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Vincent DURAND.

## LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations.

Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
11/06/2024	2024-106	Attribution du marché : Gestion d'un service de location longue durée de VAE (Vélo à assistance électrique) (Marché C20401LU)
11/06/2024	2024-107	Attribution du marché : Maintenance des équipements thermiques et énergétiques du centre nautique Vals d'O situé aux Abrets en Dauphiné (Marché C20402LU)
11/06/2024	2024-108	Attribution du marché : Services de téléphonie mobile et fourniture de terminaux (Marché C20403LU)
11/06/2024	2024-109	Attribution du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du pacte fiscal, financier et de solidarité (PFFS) de la CCVDD (Marché C20404LU)
06/06/2024	2024-110	Détermination des tarifs des Centres Aquatiques Intercommunaux Vals d'O

10/06/2024	2024-111	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - juin 2024
19/06/2024	2024-112	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour les travaux d'entretien et d'aménagement de six Espaces Naturels Sensibles

## PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mai 2024 a été envoyé avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mai 2024.

***Arrivée de Michel CLEYET-MERLE à 18h47.***

## PRÉCISIONS A L'ORDRE DU JOUR

Bernard BADIN demande la prise en compte des modifications suivantes :

*1.2 Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP) :*

Modification de certains éléments de la délibération en lien avec le contrôle de légalité. Ces différents éléments seront présentés par le Vice-président Daniel VITTE.

*2.6 Modalités de déploiement du service de location de vélo à assistance électrique VéloVals*

Il convient de supprimer la phrase : « DIRE que les crédits sont prévus au compte 611. »

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité les modifications ci-dessus.

Philippe LATOUR devant s'absenter avant la fin de la réunion, les élus communautaires approuvent à l'unanimité le passage des projets de délibérations relatifs au tourisme en premier, concernant :

*4.7 Convention avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Course d'orientation pour l'entretien et l'expertise de l'Espace Loisirs Orientation des Vals du Dauphiné*

*4.8 Convention d'usage et de gestion du circuit de randonnée ludique et pédagogique « Randojeu® : le rallye d'Aoste »*

*4.9 Convention avec la société Créacom Games relative au jeu Circino, le Chasseur de Trésors Destination Isère*

## REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN souhaite faire part de l'actualité de la Communauté de communes, et notamment trois sujets en particulier :

➤ **Le pacte fiscal, financier et de solidarité :**

Depuis février 2023, un travail de transformation a été engagé, structurant le développement du territoire autour d'objectifs ambitieux : il s'agit du projet de territoire unanimement adopté.

En soutien des projets, il a été mis en œuvre, avec la nouvelle organisation des services, une Direction Générale Adjointe Stratégie et Prospective Financières, dédiée à l'évolution du processus financier et à son suivi, cela dans un esprit réaffirmé de mutualisation.

Plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- une analyse rétrospective et prospective des finances de la collectivité,
- un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui, tout en soulignant la bonne situation de l'intercommunalité, pointe certaines pistes d'amélioration. Un bilan des actions telles que demandées dans le rapport initial de la CRC sera fait lors du Conseil communautaire de septembre,
- la refonte du processus budgétaire dès 2024,
- la future définition d'une politique foncière ambitieuse et responsable.

Cet important travail doit désormais se poursuivre avec la volonté de définir ensemble les moyens à consacrer à la feuille de route et à la dynamique collective. C'est tout l'objectif du pacte fiscal, financier et de solidarité.

En effet, il s'agit de sceller dans ce pacte les moyens permettant aux communes et à l'intercommunalité de garantir les marges de manœuvre nécessaires au développement de leurs projets respectifs, tout en tendant vers un objectif commun de développement durable, cohérent, efficace et solidaire du territoire.

Un échange autour de ce sujet s'est tenu en Conférence des maires le lundi 1<sup>er</sup> juillet et la démarche d'élaboration du Pacte fiscal, financier et de solidarité (PFFS) a été lancée.

La méthode et le calendrier ont été présentés afin d'avancer en transparence et en confiance. Des réunions seront tenues régulièrement tout au long du processus, soit jusqu'en janvier 2025, date donnée pour aboutir sur une délibération afin d'adopter le PFFS.

A ce stade, le commencement de ce travail passe par une phase initiale de recueil des données financières des VDD comme des communes, afin d'établir un diagnostic de la situation du territoire. Cela permettra d'aborder ensuite une phase de concertation pour élaborer un pacte commun.

Bernard BADIN remercie les communes de transmettre les informations nécessaires à la Communauté de communes.

C'est sur la base de la vision globale du territoire, de son attractivité d'ensemble, de la cohérence territoriale qu'une réflexion collective pourra être portée et être efficace au service de tous les habitants.

➤ **La liaison ferroviaire Lyon-Turin :**

Bernard BADIN rappelle quelques chiffres :

200 km de ligne nouvelle entre Lyon et Turin vont être créés avec plusieurs ouvrages d'art et de tunnels plus ou moins longs. Une liaison mixte fret et voyageurs qui transportera à terme 40 millions de tonnes de marchandises et 5 millions de voyageurs par an avec en première phase une priorité donnée au fret.

Une phase dite d'avant-projet détaillé qui devrait démarrer en 2025 sur la base d'études à réactualiser.

Des échéances structurantes arrivent donc dans le courant du mois de juillet, l'Europe devant se prononcer le 16 juillet sur le financement des études.

En ce qui concerne Les Vals du Dauphiné, le tracé du Lyon-Turin est stabilisé. Bernard BADIN donne quelques indications :

Il arrivera de Bourgoin- Ruy-Montceau : en tunnel dès la RD 522 sur 8km et en sortie à Ruy-Montceau sous la RD 1006 puis en jumelage de l'A43 jusqu'à la Gare de Cessieu.

Entre Cessieu et St Jean de Soudain : une ligne nouvelle passera au-dessus de la ligne existante, de nouveau en tunnel au niveau du Château de Bas Cuirieu à Ste Blandine (2,4 km), et ressortira ensuite au niveau de St Didier de la Tour à proximité du nouvel échangeur, avec le raccordement avec la ligne de Grenoble. Un tunnel est également prévu à La Bâtie Montgascon sur 8km, en sortie en limite de Chimilin-Fitilieu. A Chimilin, il empruntera un viaduc de 900 m au-dessus de l'échangeur.

Un tel chantier ne doit évidemment pas échapper à la vigilance des élus afin de préparer le territoire pour cela. C'est pourquoi ils sont à l'écoute des associations locales. Bernard BADIN remercie à ce titre Quartiers Paisibles pour la qualité des échanges. Les élus ne manqueront pas de souligner, relayer les interrogations et les craintes légitimes.

Il sera tout fait pour que la démarche GRAND CHANTIER vise à faire de ce projet un levier de développement du territoire comme la Vallée de la Maurienne a su le faire.

Au-delà d'assurer le déroulement des travaux (emplois, insertions, hébergements, mobilité), il est souhaitable que les habitants et acteurs économiques locaux soient mobilisés et profitent également de ce chantier.

Cela devra donc s'accompagner de mesures au service des habitants du territoire, par exemple :

- des aides de l'Etat à la rénovation des logements publics et privés,
- des requalifications dans les centres villes et bourgs relais,
- des aides en faveur des mobilités et de l'accessibilité du territoire,
- des opérations au profit de l'environnement et de la biodiversité.

Un travail ensemble devra se faire pour définir les sujets sur lesquels des mesures compensatoires pourront être demandées.

C'est pourquoi, un courrier sera envoyé à Madame la Préfète de Région afin de faire entendre la voix du territoire, et il conviendra d'inviter les intercommunalités voisines à se joindre à cette démarche.

➤ ***Cession à l'entreprise Stonehedge de plus de 30 000 m<sup>2</sup> dans la zone du PIDA à Aoste :***

Jean-Paul BONNETAIN a eu le plaisir de signer cette vente le 28 juin dernier. Il s'agit d'une vente importante pour le territoire à plusieurs titres.

Tout d'abord parce que des acteurs économiques pourvoyeurs d'emplois pourront être accueillis sur ce tènement, pour lequel la collectivité garde un droit de regard, via une procédure d'agrément sur les entreprises qui pourraient venir s'installer.

Ensuite, cette vente permet à la collectivité de recetter sur son budget annexe développement économique plus de 4,7 millions d'euros en équilibre du coût de construction de la ZA du PIDA. Il s'agissait d'un point de vigilance de la Chambre Régionale des Comptes qui pourra être définitivement levé.

Pour terminer ces propos d'introduction, Bernard BADIN a le plaisir d'informer que la candidature de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné a été retenue par la Fédération Française de Cyclisme, pour l'organisation des championnats de France de cyclisme sur route, qui se tiendront du 25 au 28 juin 2026.

Il fait part du communiqué de la Fédération Française de Cyclisme et de la Ligue Nationale de Cyclisme.

Il s'agit d'une nouvelle forte pour le territoire et d'un bel éclairage pour Les Vals du Dauphiné.

## DÉLIBÉRATIONS

Bernard BADIN informe de la présentation des projets de délibérations du Tourisme en première partie de Conseil.

### DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

#### Tourisme, PDIPR

Projet de délibération 4.7 : Convention avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Course d'orientation pour l'entretien et l'expertise de l'Espace Loisirs Orientation des Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver la convention avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Course d'orientation pour l'entretien et l'expertise de l'Espace Loisirs Orientation des Vals du Dauphiné.
- valider le coût de 600 € pour l'année 2024.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.8 : Convention d'usage et de gestion du circuit de randonnée ludique et pédagogique « Randojeu® : le rallye d'Aoste » (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention d'usage et de gestion du circuit de randonnée ludique et pédagogique « Randojeu® : le rallye d'Aoste ».

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.9 : Convention avec la société Créacom Games relative au jeu Circino, le Chasseur de Trésors Destination Isère (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de partenariat avec la société Créacom Games pour le développement du jeu Circino, le Chasseur de Trésors - Destination Isère.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

**Départ de Philippe LATOUR à 19h13, il donne pouvoir à Patrick BLANDIN.**

## 1. DIRECTION GÉNÉRALE

### Ressources Humaines

Projet de délibération 1.1 : Créations de postes – juillet 2024

Daniel VITTE apporte des informations concernant les recrutements en cours.

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

**Sortie d'Isabelle FOURNIER à 19h19.**

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- créer les postes suivants :
  - o un poste d'attaché territorial à temps complet,
  - o un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet,
  - o un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet de 60 %,
  - o un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - o un poste d'assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet,
  - o un poste d'animateur territorial à temps non complet de 50 %,
  - o un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 67.86 %,
  - o un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
  - o un poste d'ingénieur territorial à temps complet.
- supprimer les postes suivants :
  - o deux postes d'auxiliaires de puériculture à temps non complet de 80 %,
  - o un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 94.29 %,
  - o un poste d'assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps non complet de 80 %,
  - o un poste d'animateur territorial à temps non complet de 75 %,
  - o un poste d'adjoint technique à temps non complet de 51.43 %,
  - o un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - o un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - o un poste de technicien territorial à temps complet,



- o un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

**Retour d'Isabelle FOURNIER à 19h21.**

Daniel VITTE présente les nouveaux agents présents lors de ce Conseil communautaire : Cécile DUJARDIN, Responsable Mutualisation, Modernisation et Innovation et Stéphane CHRISTOPHE, Directeur Général Adjoint des Services techniques et Environnementaux. Il présente également Marie-Jo GARIN, Directrice des Ressources Humaines.

Projet de délibération 1.2 : Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

**Sortie de Géraldine STIVAL à 19h27 et retour à 19h28.**

Michel CLEYET-MERLE questionne sur l'enveloppe des 80 000 € attribuée au dialogue social, et notamment pour la mise en place du CIA. Il demande si tous les agents auront le maximum du CIA. Daniel VITTE répond par la négative. Il précise avoir donné un ordre d'idée aux représentants du personnel, si tous les agents reçoivent le maximum du CIA, cela correspondrait à 90% de l'enveloppe. Le solde, non utilisé pour le CIA, sera utilisé pour le régime indemnitaire en général, notamment pour la prime centre nautique et un ajustement possible pour les fontainiers. Entre le CIA et les ajustements du régime indemnitaire, cela correspondra à l'enveloppe des 80 000 €.

Michel CLEYET-MERLE ajoute que pour que le CIA ait du sens, il faudrait une différence pour les agents investis et travaillant bien.

Daniel VITTE répond qu'en effet, l'an prochain, l'information pourra être communiquée sur le montant versé au nombre d'agents.

Bernard BADIN ajoute que l'objectif était de développer un dialogue social constructif avec les agents, reconnaître le travail et l'implication des agents et retrouver de l'attractivité pour recruter les bons profils pour porter les projets souhaités.

Les différentes actions menées (projet de territoire, ajustements sur la politique sociale) permettent d'attirer de nouveaux profils intéressants afin de compléter les compétences actuelles. Il confirme avoir les mêmes souhaits que ceux évoqués par Michel CLEYET-MERLE.

Jean-Louis REYNAUD demande si les charges salariales et patronales sont comprises dans l'enveloppe des 80 000 €.

Daniel VITTE répond que tout est compris.

Jean-Louis REYNAUD souhaiterait connaître le net pour 100 € distribués par exemple.

Marie-Jo GARIN, Directrice des Ressources Humaines, intervient en précisant que le net est différent si l'agent est titulaire ou contractuel car les charges salariales sont différentes (environ 5% pour les titulaires et 25% pour les contractuels). Les charges patronales sont comprises dans le budget des 80 000 €, et l'agent percevra moins que les 100 € par exemple, en fonction des charges salariales.



A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- adopter les conditions d'attribution du RIFSEEP aux agents de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- abroger les délibérations n°462-2018-80 du 5 avril 2018, n°581-2018-199 du 27 septembre 2018, n°1336-2021-17 du 18 février 2021 et n°1410-2021-91 du 6 mai 2021 relatives à l'instauration et aux évolutions du RIFSEEP au sein de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.3 : Subvention 2024 à l'Amicale du personnel des Vals du Dauphiné

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 800 € (base de 273 agents) à l'Amicale du Personnel des Vals du Dauphiné au titre de l'année 2024.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

## 2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

### Eau et assainissement

Projet de délibération 2.1 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau et assainissement (RPQS) pour l'année 2023 (avec pièce jointe)

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service pour les services eau potable, assainissement collectif et assainissement non-collectif.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Bernard BADIN revient sur les travaux effectués entre les stations d'épuration de St Victor de Cessieu et La Tour du Pin. Il en profite pour remercier les habitants du territoire qui ont été compréhensifs pendant la phase des travaux et des déviations routières contraignantes mises en place, avec des travaux légèrement plus longs que prévus.

Projet de délibération 2.2 : Abandon définitif de la ressource en eau destinée à la consommation humaine du captage des Léchères à Cessieu

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider l'abandon définitif pour la consommation humaine des ressources en eau du captage des Léchères sur la commune de Cessieu.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

### Grands Travaux, Bâtiments

Projet de délibération 2.3 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Romagnieu et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la requalification de la base de loisirs O'LAC à Romagnieu (avec pièce jointe)

Christelle BAS présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- accepter le mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la Commune de Romagnieu pour la requalification de sa base de loisirs O'LAC.
- autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer la convention de mandat.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Céline REVOL présente le projet de requalification de la base de loisirs O'LAC à Romagnieu. La réflexion de la commune était d'optimiser les investissements par rapport aux infrastructures existantes et nouvelles, dont la commune aurait besoin. La base de loisirs commençait à devenir obsolète pour une projection dans les quinze années à venir. La commune travaille très régulièrement avec Virginie MONTIGNY, que Mme REVOL remercie. Les travaux débuteront en début d'année 2025 pour être terminés avant l'été 2026 (salle polyvalente, restaurant, bâtiment de stockage pour les associations, salle communale et associative, sanitaires, parking). Des travaux peuvent être phasés si nécessaire.

***Départ de Chantal HUGUET à 20h06, elle donne pouvoir à Céline REVOL.***

***Départ d'Isabelle FOURNIER et Maxime DURAND à 20h06.***

## Développement durable

Projet de délibération 2.4 : Débat sur la cohérence entre les zones d'accélération d'énergie renouvelable et le projet énergétique territorial (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- donner un avis favorable sur la cohérence entre les zones d'accélération d'énergie renouvelable et le projet énergétique territorial.
- soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire, conformément à la politique publique associée.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

## Mobilités

Projet de délibération 2.5 : Adhésion à l'association Vélo et Territoires (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver l'adhésion de la Communauté de communes à l'association Vélo et Territoires.
- désigner Monsieur Gilles BOURDIER comme représentant titulaire de la Communauté de communes.
- désigner Monsieur Philippe LATOUR comme représentant suppléant de la Communauté de communes.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.6 : Modalités de déploiement du service de location de vélo à assistance électrique Vélo'Vals (avec pièces jointes)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

Céline REVOL demande s'il est possible de faire une location-vente de ces vélos, si les personnes sont satisfaites du vélo et de l'acheter après un certain temps d'utilisation.

Gilles BOURDIER répond que cette perspective a été évoquée, mais cela s'orientera lors du renouvellement de la flotte, après quelques années d'utilisation.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver les tarifs de location et le montant de la caution du service de location de vélo à assistance électrique Vélo'Vals tels que définis dans la délibération.
- approuver la convention de mandat d'encaissement de recettes et de paiement.
- approuver les conditions générales de location du service Vélo'Vals.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

### 3. VIE LOCALE

#### Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

Projet de délibération 3.1 : Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Michel SERRANO, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergements, à compter 1<sup>er</sup> septembre 2024.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

### 4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

#### Développement économique

Projet de délibération 4.1 : Acquisition et cession de parcelles à l'entreprise LAFARGE BETONS dans la ZA Le Chapelier à Saint Jean de Soudain (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver l'acquisition de la parcelle AB 979 de 400 m<sup>2</sup> à l'entreprise LAFARGE BETONS au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 8 000 €.
- approuver la cession de la parcelle AB 972 de 100 m<sup>2</sup> à l'entreprise LAFARGE BETONS au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 2 000 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.2 : Acquisition et cession de parcelles à l'entreprise ONYX dans la ZA Le Chapelier à Saint Jean de Soudain (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver l'acquisition des parcelles AB 982 de 40 m<sup>2</sup> et AB 962 de 40 m<sup>2</sup> à l'entreprise ONYX au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 1 600 €.
- approuver la cession des parcelles AB 977 de 80 m<sup>2</sup> et AB 971 de 10 m<sup>2</sup> à l'entreprise ONYX au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 1 800 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.3 : Acquisition de parcelle à la SCI DU QUAÏ dans la ZA Le Chapelier à Saint Jean de Soudain (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'acquisition de la parcelle AB 980 de 20 m<sup>2</sup> à la SCI DU QUAÏ au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 400 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

### Politique agricole

Projet de délibération 4.4 : Convention de financement de mesures de compensation collectives agricoles avec l'entreprise NEOEN (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la signature de la convention de financement de mesures de compensations agricoles avec l'entreprise NEOEN.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Bernard BADIN informe de la présentation du visuel de la signalétique lorsque cela sera terminé.

## Habitat

Projet de délibération 4.5 : Commune de Torchefelon : subvention pour l'amélioration d'un logement communal (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

Bernard BADIN précise qu'il s'agit de l'ancienne mairie qui était à l'étage, désormais au rez de chaussée lors de la mise en accessibilité. L'étage libéré avait été transformé en logement communal et nécessite aujourd'hui une rénovation sur les menuiseries.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 2 000 €, complétée d'un bonus de 1 000 € selon les modalités énoncées, à la commune de Torchefelon, pour la rénovation d'un logement communal. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

**Bernard BADIN ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.**

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.6 : Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 100 logements sociaux - Alpes Isère Habitat - Le Bailly à Les Abrets en Dauphiné (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 1 698 394,80 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 2 830 658,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.
- s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.**

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

## QUESTIONS DIVERSES

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

### Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

**Le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30**

### Dates des prochaines commissions communautaires

COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 09 juillet	18h00	Siège - Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 10 juillet	18h00	Siège - Salle du Conseil
Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets	Lundi 9 septembre	18h00	Siège - Salle du Conseil
Développement durable et Mobilités	Mardi 10 septembre	18h00	Mairie de Faverges de la Tour
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 10 septembre	18h00	Siège - Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 11 septembre	18h00	Lieu à déterminer
Urbanisme et Habitat	Mardi 17 septembre	18h00	Mairie de Biol
Agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière	Mardi 17 septembre	19h30	Siège - Salle du Conseil
<b>AUTRES</b>			
Conférence des Maires	Date à confirmer	18h00	Siège - Salle du Conseil

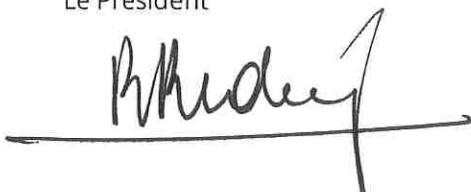
Bernard BADIN remercie les élus pour le travail accompli ensemble depuis plus d'un an.

La séance est levée à 20h36.

*Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 26 SEP. 2024*

*Publié le 01 OCT. 2024*

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance



Vincent DURAND